



Cour des comptes

Dernière modification le 25 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 42 98 95 00](tel:0142989500) (tel:0142989500)

Fax : [01 42 60 01 59](tel:0142600159) (tel:0142600159)

Courriel : courdescomptes@ccomptes.fr (mailto:courdescomptes@ccomptes.fr)

Site web : <https://www.ccomptes.fr> (https://www.ccomptes.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse postale

13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 01

Missions

La Cour des comptes a pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens (selon l'article 47-2 de la Constitution). Juridiction indépendante, la Cour des comptes se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre. Les contrôles et les évaluations de la Cour des comptes portent sur la régularité des financements (l'argent public est-il utilisé conformément aux règles en vigueur ?) ; l'efficacité et l'économie (les résultats constatés sont-ils proportionnés aux moyens mis en œuvre ?) ; l'efficacité (les résultats constatés correspondent-ils aux objectifs poursuivis ?).

Responsable(s)

- **Premier président**
Pierre MOSCOVICI
- **Procureure générale**
Catherine HIRSCH DE KERSAUSON

Pour en savoir plus

- **Organisation de la Cour des comptes** (https://www.ccomptes.fr/fr/cour-des-comptes/organisation)

Textes de référence

- **Missions et organisation de la Cour des comptes (Code des juridictions financières)** (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000023585862&idSectionTA=LEGISCTA000006148686&cidTexte=LEGITEXT000006070249)